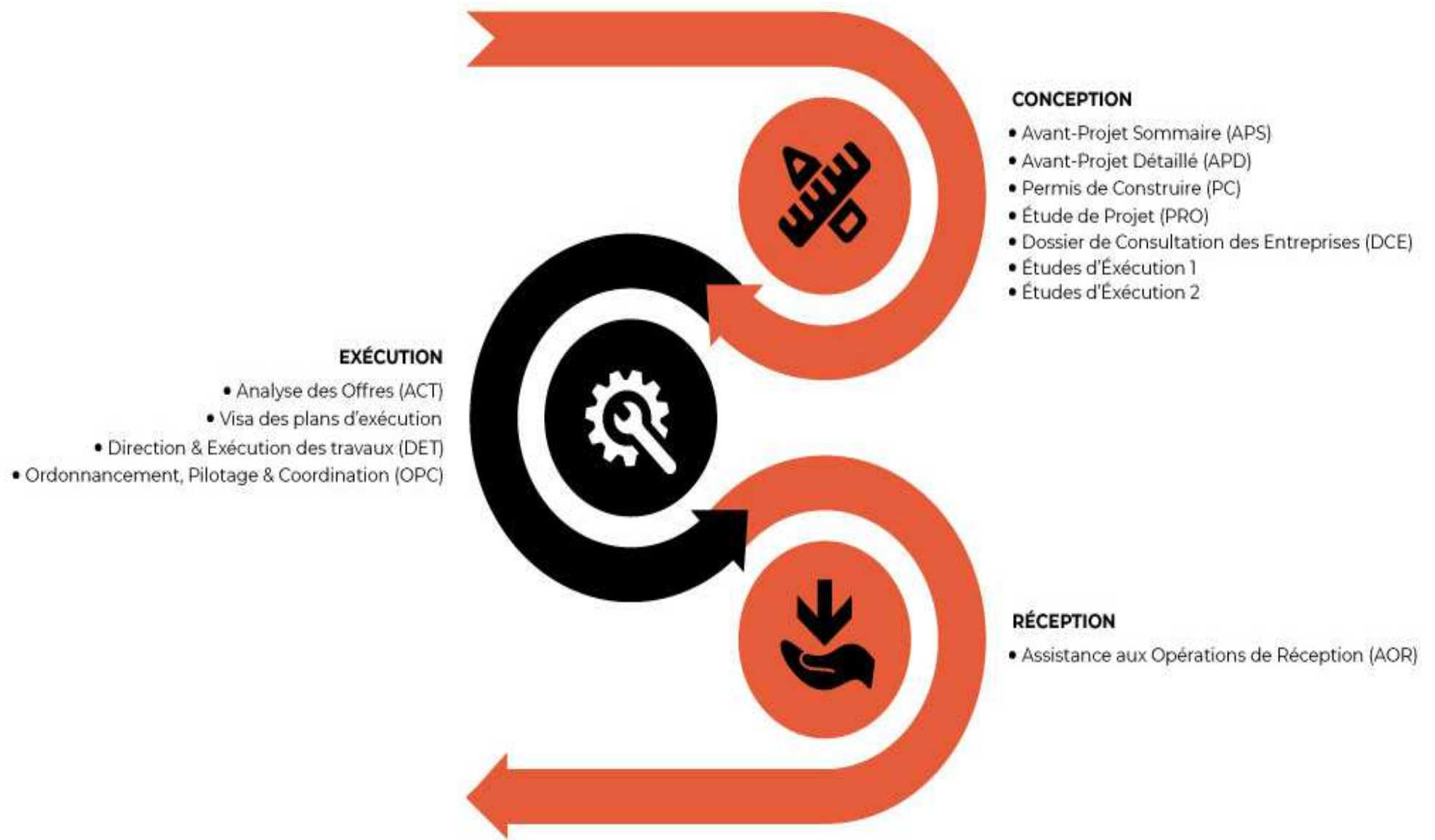


La mission de Maitrise d'œuvre repose sur un programme de travaux définis par le Maître d'ouvrage. Elle est définie selon un contrat signé entre les parties en réalisée conformément à la norme NF P 03.001.

Le Bureau d'études BIEE vous accompagne tout au long de votre projet en suivant une démarche logique qui permet de faire murir votre projet au fur et à mesure de l'avancement de la mission.



Les domaines de compétences sur lesquels BIEE vous accompagne dans vos projets sont les suivants :

